

tombé sur moi. Je me présente à votre barre et me soumets en toute humilité à la gracieuse approbation de Sa Majesté.”—Le lord chancelier ayant répondu immédiatement que la reine approuvait le choix de la Chambre, le speaker a repris la parole en ces termes :

“ C'est avec un profond respect et avec gratitude que je m'incline devant les ordres de Sa Majesté ; mais c'est aussi mon devoir, au nom et de la part des représentants du Royaume-Uni, de réclamer humblement leurs anciens et incontestés droits et priviléges, principalement de ne pouvoir être arrêtés et molestés, ni eux, ni leurs serviteurs :—la liberté entière de discussion,—l'accès immédiat auprès de Sa Majesté toutes les fois que besoin en est, et l'interprétation la plus favorable de leurs actes. Quant à moi, je prie humblement que, quelque faute qui puisse se commettre dans l'exercice de nos fonctions, cette faute ne soit imputée qu'à moi seul, et non aux fidèles communes de Sa Majesté.”

A cela le lord chancelier a répondu que Sa Majesté confirmait tous les droits et priviléges conférés aux communes par les rois ses prédécesseurs.

N'y a-t-il pas quelque chose de très-caractéristique dans ces formules si respectueuses, si humbles même, pour réclamer des droits et des priviléges qu'on déclare soi-même incontestables ? On rirait en France de voir la perruque du speaker sur la tête du président du Corps législatif. Mais en Angleterre il n'y a peut-être que M. Bright qui trouve cette perruque ridicule, quand celui qui la porte réclame respectueusement la plus complète indépendance du Parlement, comme étant une des trois personnes de la trinité gouvernementale.

Mais nous voici au 6 février : au moment où je vous écris, la reine en personne a daigné se transporter au palais de Westminster ; elle est sur son trône ; les deux Chambres la saluent des mêmes acclamations loyales, auxquelles succède un silence religieux : le discours royal est prononcé*. C'est la parole d'une souveraine qui règne sur plus de cent millions de sujets.... Eh bien, quoiqu'elle emploie le pronom personnel *je* et le pronom possessif *mon*, quoiqu'elle dise *mon escadre*, en parlant des croiseurs “ qui ont réduit la traite des noirs à d'étroites portions”, comme elle dit *ma fille*, en annonçant que la princesse Hélène se marie au prince Christian d'Augustenbourg , ce discours même peut être cité comme la preuve que la reine règne et ne gouverne pas : il est l'œuvre de ses ministres. Ce sont eux qui l'ont rédigé, eux seuls qui en sont collectivement responsables , aussi bien que de tous les documents qui seraient signés : Moi, la reine !

— Impossible d'attribuer au prêtendu discours d'un roi ou d'une reine d'Angleterre la même importance qu'au discours de l'empereur des Français, ou même qu'au message du simple président des Etats Unis.

Le discours du 6 février ne contient guère d'ailleurs qu'un exposé de la situation, et la curiosité a

* Le lord chancelier l'a lu pour la reine. On a remarqué que la reine coiffée à la Marie Stuart et en deuil, n'avait pas voulu se parer du manteau royal, qui était étendu sur le trône. Les lords portaient leur robe d'apparat et si M. Bright obtient enfin de faire une révolution dans les costumes officiels, les lords en profiteront pour modifier cette robe, qui n'a rien de gracieux ni de majestueux. Le discours de la reine se termina par une prière : “ Je prie le Dieu tout-puissant de bénir vos délibérations.” Selon l'usage, un prélat avait pris la parole avant le lord chancelier pour invoyer aussi le Très-Haut..... Vous êtes loin, en France, de la messe du Saint-Esprit.